



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 95971

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'augmentation des difficultés de lecture chez les jeunes. Selon la direction des études statistiques du ministère de l'éducation, la part des jeunes en grande difficulté de lecture a augmenté en 2015. Cette étude se fonde notamment sur les évaluations réalisées à l'occasion de la journée défense et citoyenneté, imposé à tous jeunes recensés de 16 à 25 ans. Parmi les 770 000 jeunes concernés, 9,9 % présentent des capacités de lecture très faibles, certains se rapprochant même de l'illettrisme. Ils étaient seulement 9,6 % en 2014. La part des lecteurs médiocres a elle aussi augmenté entre 2014 et 2015 passant de 8,6 % à 9,4 %, ce qui constitue une hausse non négligeable. Mis à part le lien logique entre niveau d'étude et difficultés de lecture, cette étude met en lumière des disparités géographiques et socio-économiques fortes. En Île-de-France par exemple, la part des jeunes en difficultés varie de 4,6 % dans Paris même, à 11,5 % en Seine-Saint-Denis. De la même manière, la fréquence des difficultés est plus importante dans les départements du Nord que dans les départements bretons. Il existe également une inégalité non négligeable entre filières générales et professionnelles. Ainsi, plus d'un quart des jeunes évoquant un niveau CAP ou BEP présentent des difficultés. En parallèle de l'augmentation des difficultés de lecture chez les jeunes, l'étude internationale PISA pour l'OCDE datant de 2011 rend compte de la baisse de la lecture par plaisir chez les jeunes. Le plaisir de lecture chez les jeunes Français de 15 ans a chuté de 9 % en 9 ans, soit 1 % par an. Bien que cette étude soit cantonnée à la lecture « papier » dite traditionnelle, cette situation est alarmante, d'autant plus que l'on sait que l'acte de lecture est un prédicteur fort de réussite scolaire et par conséquent d'insertion dans la vie active. Un effondrement du plaisir de l'acte de lecture est observé partout dans le monde, ainsi la pédagogie ne semble pas à l'origine du problème. Cependant la pédagogie doit permettre d'enrayer ce phénomène. Finalement, concernant l'acte de lecture, des mesures doivent être prises pour répondre à des objectifs pluriels : diminuer les difficultés de lecture chez les jeunes et en effacer les disparités, qu'elles soient géographiques ou socio-économiques ; contribuer à un acte de lecture spontanée et non imposé, qui peut permettre un redressement de l'acte de lecture par plaisir. Ainsi, il lui demande quelles mesures vont être prises de manière à répondre à ces objectifs.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95971

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4373

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)